

ACTION LOGEMENT SERVICES

A VOS CÔTÉS

2021

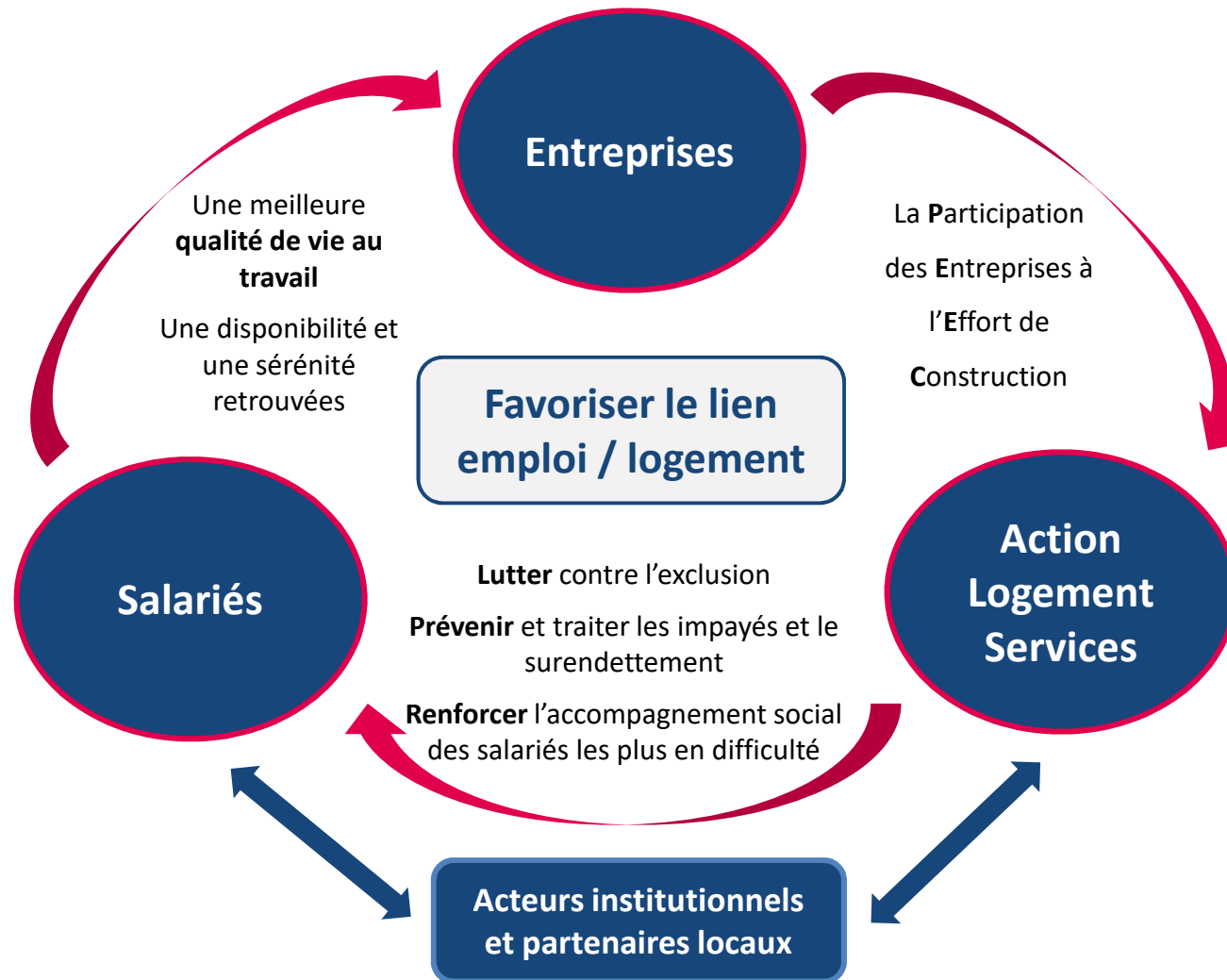


ACTION LOGEMENT SERVICES

**LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES
SALARIÉS EN DIFFICULTÉ**



1_ NOTRE ADN : L'UTILITÉ SOCIALE



2_ NOTRE SAVOIR-FAIRE

UN SERVICE CREE EN 2003

Plus de 15 années
d'expertise dans
l'accompagnement des
salariés dans leurs
problématiques liées à
l'accès et au maintien
dans le logement

- ◆ Des équipes composées majoritairement de **collaborateurs diplômés de l'action sociale**
- ◆ Un **parcours de formations dédié à l'action sociale**
- ◆ Un **service coordonné** au sein d'une **direction nationale** et délivré de manière harmonisée sur **l'ensemble du territoire**
- ◆ Un **logiciel métier spécifique sécurisé**

3_ NOTRE SPÉCIFICITÉ

UN SERVICE SOCIAL INTEGRE DANS UNE SOCIETE DE FINANCEMENT D'UTILITE SOCIALE

- ✓ Formation des conseillers sociaux au respect de :
 - ✓ l'inclusion bancaire,
 - ✓ la prévention et du traitement du surendettement,
 - ✓ la délivrance des crédits à la consommation et immobiliers,
 - ✓ la distribution des assurances.
- ✓ Audits réguliers en interne sur le respect du RGPD et de la conformité du traitement des dossiers.

UN SERVICE ACCESSIBLE



La plateforme téléphonique nationale : 09 70 800 800
(du lundi au vendredi de 9h à 18h30, appel non surtaxé)



Le site www.actionlogement.fr
Rubrique "SURMONTER DES DIFFICULTES"

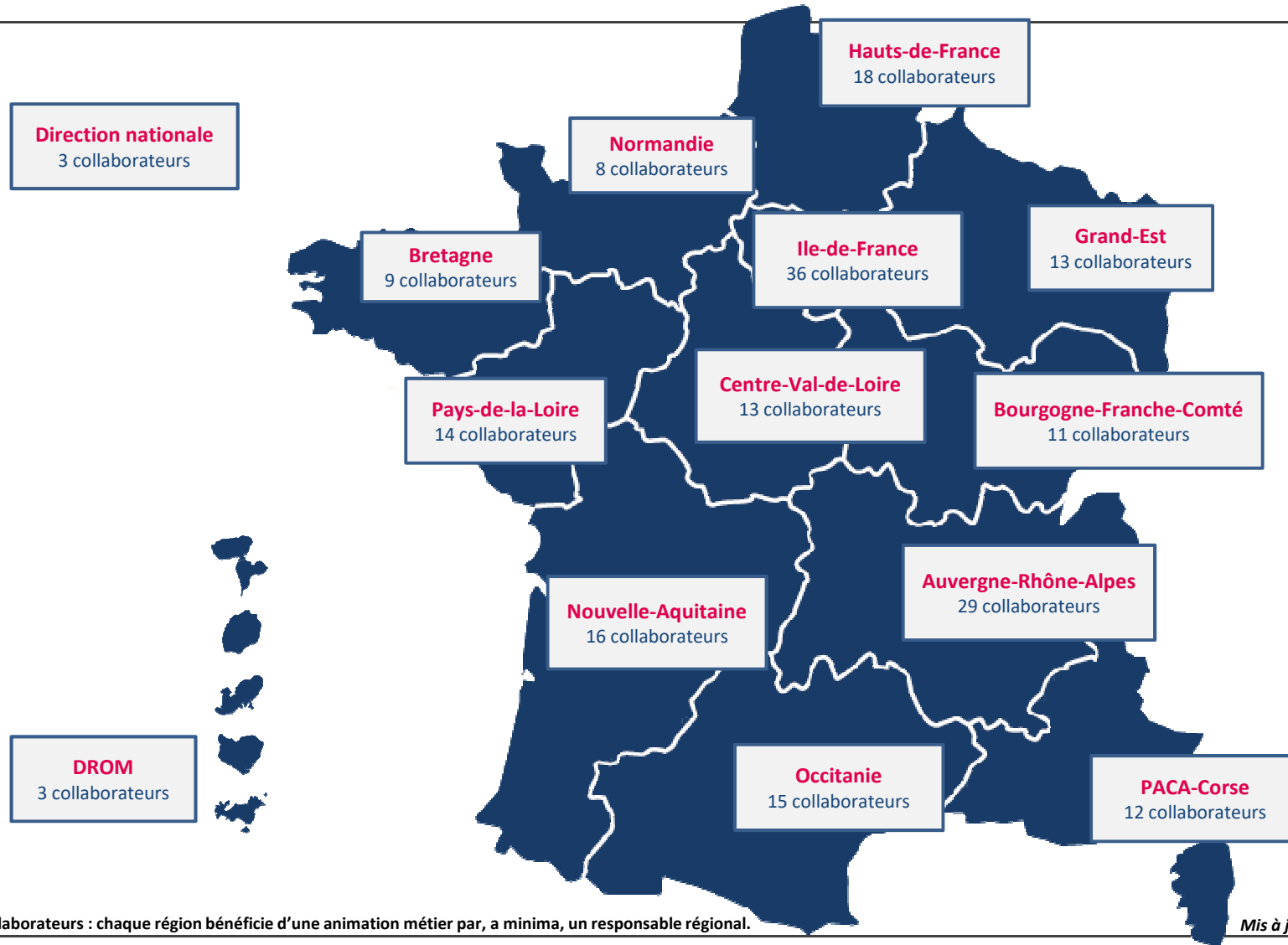


En agence
Possibilité de prendre un RDV avec un conseiller social

UNE REPONSE ADAPTEE

- ✓ Prise en charge priorisée pour les situations d'urgence sociale (violences intrafamiliales, sinistre dans le logement...)
- ✓ Mise en œuvre de moyens pour répondre aux crises sanitaires, climatiques...

4_ NOTRE PROXIMITÉ



Collaborateurs : chaque région bénéficie d'une animation métier par, a minima, un responsable régional.

Mis à jour le 08 avril 2021

5_ LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS EN DIFFICULTÉ

En résumé



Centré sur les problématiques d'accès et de maintien dans le logement



Qui mobilise **160** conseillers sociaux



En 2020

- Plus de **20 700** ménages accompagnés dans le cadre d'un plan d'actions validé par la signature d'un protocole
- Plus de **9 500** aides dédiées aux salariés en difficulté mobilisées pour un montant total de **22 millions d'€**
- Plus de **260** partenaires sous conventions avec ALS mobilisés

ACCOMPAGNER LES SALARIES EN DIFFICULTE

EN PRATIQUE



1 SURMONTER DES DIFFICULTÉS : LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS EN DIFFICULTÉ

Un accompagnement gratuit et confidentiel

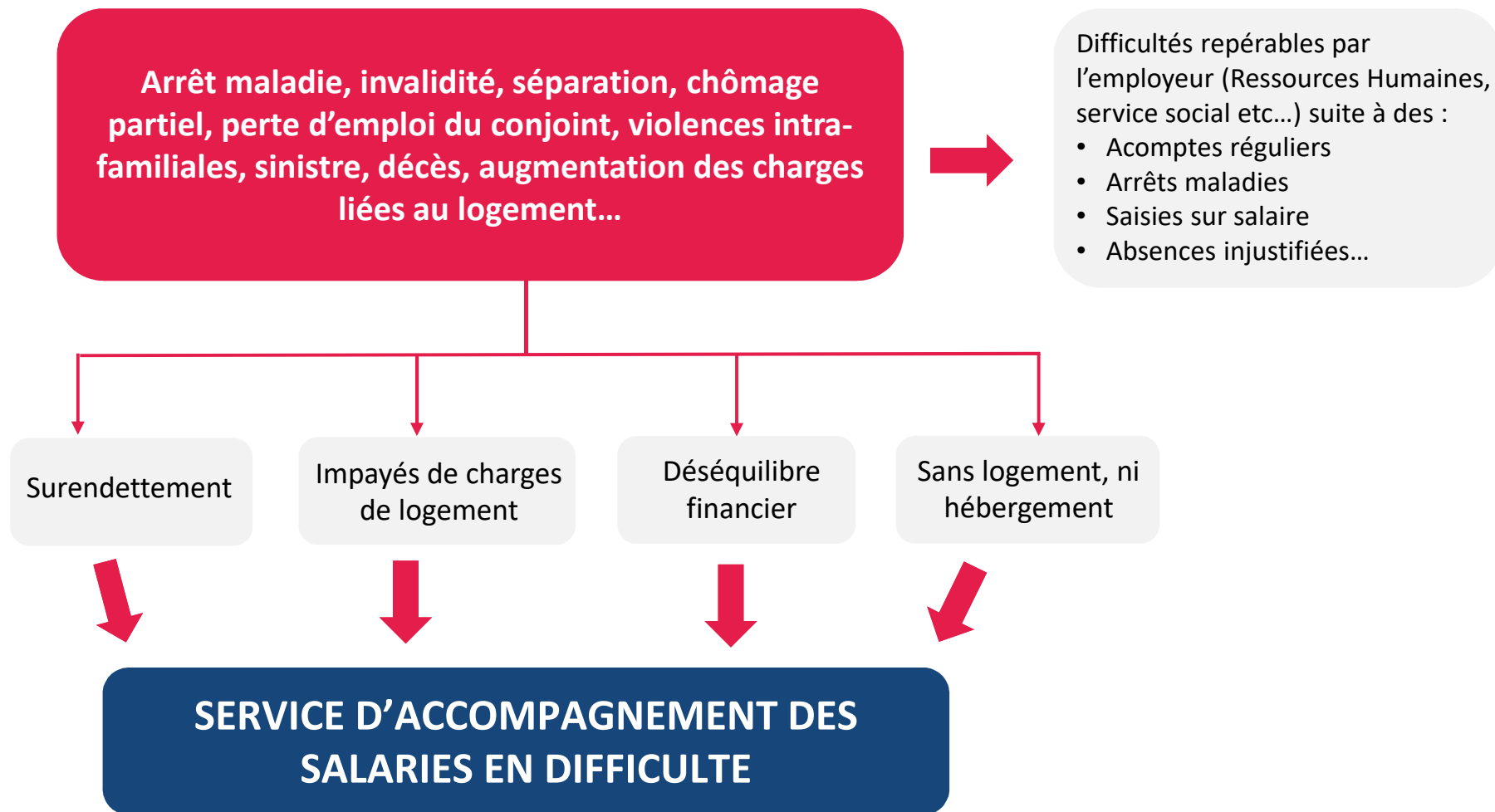
POUR QUI ?

Les salariés en difficulté dans leur parcours résidentiel :

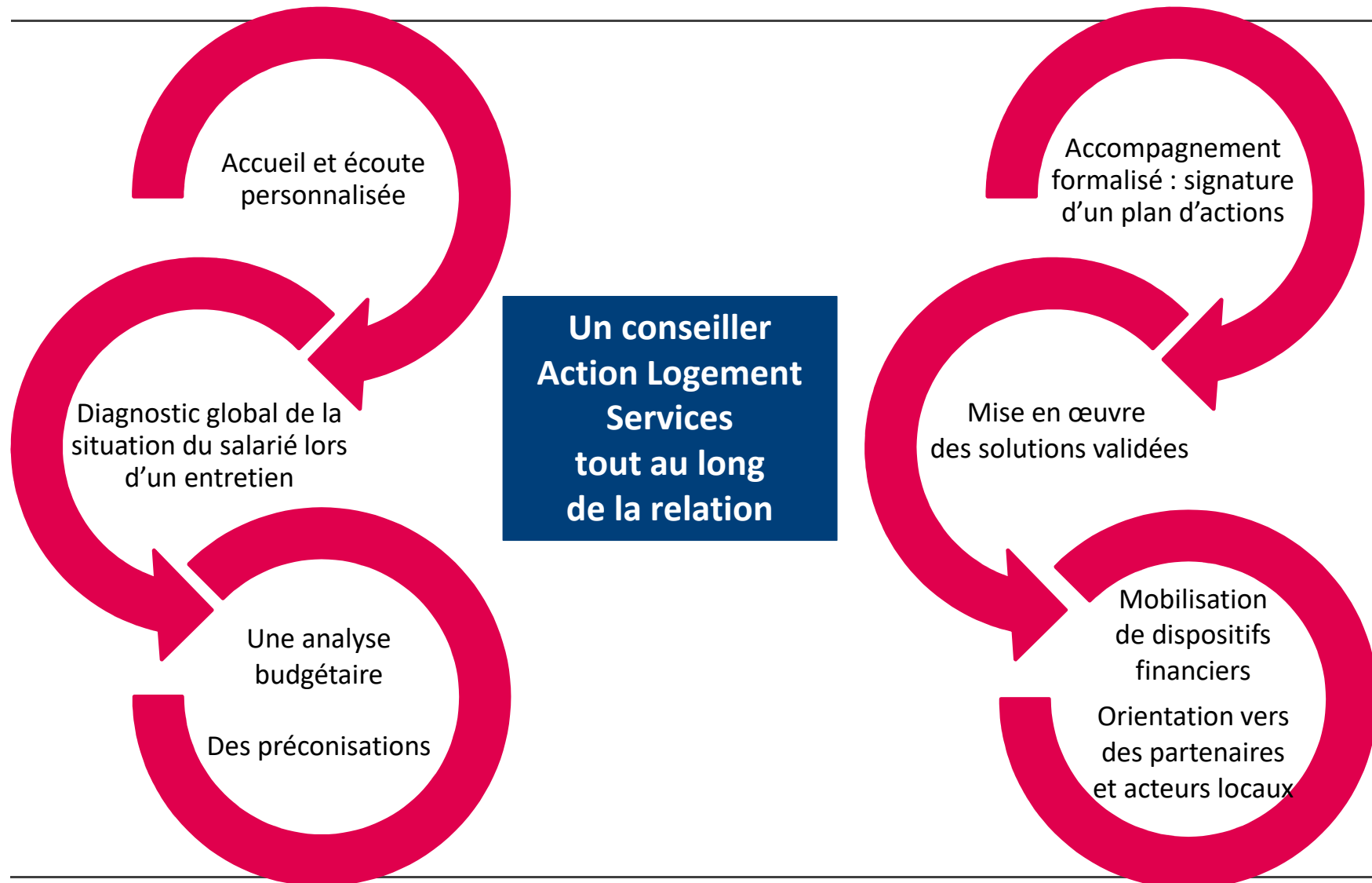
- Qu'ils soient **sans logement, hébergés, locataires, accédants à la propriété ou propriétaires,**
- Qui rencontrent une **difficulté** ne relevant pas d'une volonté délibérée, ayant **une incidence sur le logement,**

- **Salariés d'une entreprise du secteur privé non agricole** de 10 salariés et plus quelles que soient l'ancienneté et la nature du contrat de travail,
- **Salariés d'une entreprise du secteur agricole** de 50 salariés et plus quelles que soient l'ancienneté et la nature du contrat de travail,
- **Demandeurs d'emploi,** anciens salariés d'une **entreprise assujettie à la PEEC** ou à la **PEAEC** dans les 12 mois suivant leur cessation d'activité professionnelle.

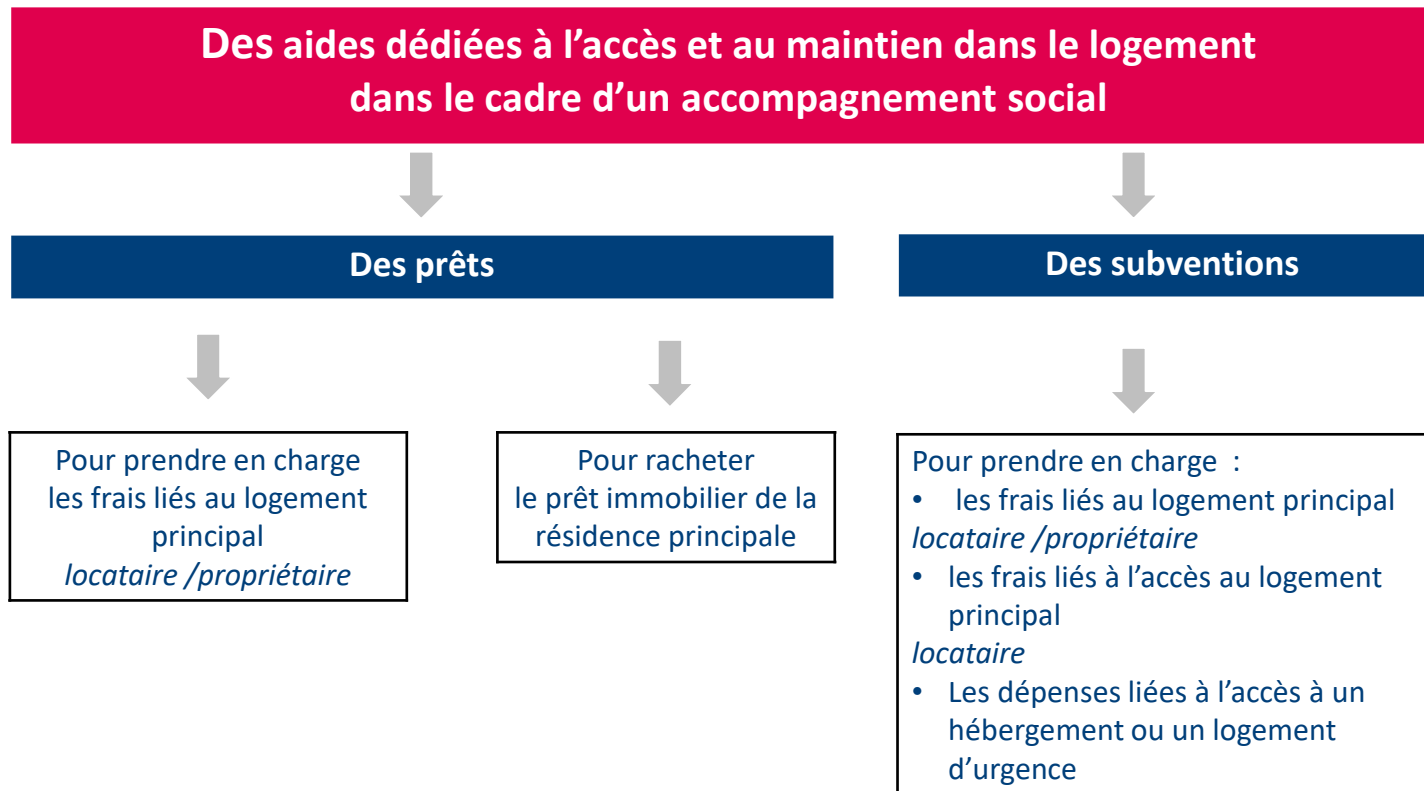
2_ LES SITUATIONS PRISES EN CHARGE



3_ UN SERVICE DÉDIÉ AUX SALARIÉS EN DIFFICULTÉ



4_ NOTRE BOITE À OUTILS



La décision de sollicitation et d'octroi appartient à Action Logement Services après analyse de la situation par le conseiller social et accord définitif du service production.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

5_ UN RÉSEAU DE PARTENAIRES ASSOCIATIFS

La mobilisation de ce réseau

- Certains salariés, du fait de la complexité de leur situation, d'une fragilité particulière ou d'un besoin accru d'aide dans les démarches par exemple, peuvent se voir proposer un **accompagnement social spécialisé**, régulier et sur une durée plus longue :
 - **Accompagnement social** lié au **logement**
 - **Accompagnement budgétaire**
- Cet accompagnement est alors réalisé par des **associations agréées** par l'Etat au titre de **l'ingénierie sociale** :
 - Telles que Soli'AL, filiale d'ALS, accompagne ainsi des salariés orientés par ALS dans 5 régions (IDF, HDF, AURA, PACA et NA)
 - ALS les finance sur les fonds « ingénierie sociale »
- D'autres partenariats concernent des **publics spécifiques** : l'accès au logement des jeunes ou les victimes de violences intrafamiliales par exemple

6_ SE RENCONTRER

MIEUX SE CONNAÎTRE



Organiser des rencontres en région :

Des services à votre disposition :

- ✓ Le référent responsable de l'accompagnement social de la Direction Régionale d'ALS correspondante
- ✓ Votre conseiller relation entreprise



Diffuser l'information sur notre service :

- ✓ Webinaires
- ✓ E-mailings
- ✓ Flyers

7_ NOUS ORIENTER UN SALARIÉ

ENTREPRISES ET PARTENAIRES



Orienter un salarié en difficulté vers notre service d'accompagnement des salariés en difficulté :

Envoyer un mail sur nos boîtes mails régionales ou départementales dédiées aux entreprises et partenaires



Objet du mail : nom de l'entreprise ou partenaire / ALR (si salarié à la rue) ou VI (en cas de violences intrafamiliales)

Informations à communiquer dans votre courriel

- ✓ Nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale, adresse mail
- ✓ Nom de l'employeur
- ✓ Origine de la difficulté
- ✓ Créneau de disponibilité du salarié
- ✓ Orientation effectuée après échange et accord du salarié
- ✓ A La Rue : oui ou non
- ✓ Violences Intrafamiliales : oui ou non

ACCOMPAGNER LES SALARIES EN DIFFICULTE

ANNEXES



1 LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS EN DIFFICULTÉ

En résumé

CONDITIONS

- **Salariés ou demandeurs d'emploi (- 12 mois) des entreprises des secteurs privé (10 salariés et +) et agricole (50 salariés et +)**
- **Sans domicile / Locataire / Accédant à la propriété / Propriétaire**
- **Être en difficulté dans son parcours résidentiel :**
 - Difficultés à payer ses loyers ou mensualités de prêts immobiliers
 - Prévention des expulsions ou de saisies immobilières
 - Difficultés financières, Situations de Surendettement
 - Situations d'urgence (sinistre, maladie, décès, sans logement ni hébergement)

SOLUTIONS ACTION LOGEMENT

Accueil > Écoute > Diagnostic > Préconisations > Engagement mutuel > Recherche et mise en œuvre de solutions

ACCOMPAGNEMENT ACTION LOGEMENT

Conseils administratifs et budgétaires (ouverture des droits)

Aides financières sous forme de subventions, d'avances ou de prêts

Recherche de logement (temporaire et / ou durable)

Restructuration*

ORIENTATIONS VERS NOS PARTENAIRES

Accompagnement social lié au logement

Structures spécialisées

ADIL

Partenaires bailleurs

...

**Les services complémentaires de conseil et intermédiation en financement immobilier sont proposés par les sociétés filiales d'Action Logement ou leurs partenaires enregistrés à l'ORIAS (www.orias.fr).*

2 FAIRE FACE À UN CHANGEMENT FAMILIAL

Couple accédant à la propriété, en cours de séparation. Madame souhaite conserver le bien.

PLAN D' ACTIONS

- ✓ Orientation vers une association pour des conseils juridiques,
- ✓ Orientation vers un avocat, un notaire
- ✓ Conseil en financement
- ✓ Information sur l'ouverture de droits liés à la séparation
- ✓ Information sur l'aide juridictionnelle

BOITE A OUTILS ALS

- ✓ Coût total à refinancer : 150 000 €
- ✓ Refinancement de Prêt Immobilier ALS : 40 000 €
- ✓ Prêt accession soultte ALS : 40 000 €
- ✓ Prêt bancaire : 70 000 €

Pendant l'événement

Les revenus

- Salaire de Madame : 2 000 €

Les prêts immobiliers

- Prêt immobilier : 1 050 €
- Capital restant dû : 70 000 €
-
- 1 050 €**

Taux d'endettement : 52 %
Reste à vivre : 950 € / mois

Après intervention

Les revenus

- Salaire de Madame : 2 000,00 €

Les prêts immobiliers

- Prêt Action Logement : 183,96 €
PRPI * (hors assurance)
- Prêt Action Logement : 175,00 €
Prêt Accession * (hors assurance)
- Prêt complémentaire : 352,38 €

711,34 €

Taux d'endettement : 35 %
Reste à vivre : 1 289 € / mois

* Prêt de 40 000€ sur 20 ans, exemple ci-dessus calculé hors assurance obligatoire- Pas de frais de dossier et pas de pénalité en cas de remboursement par anticipation.

3_ FAIRE FACE À UN PROBLÈME DE SANTÉ

Monsieur est célibataire, sans enfant, locataire auprès d'un bailleur social. M. est en CDI mais a été en arrêt maladie pendant 5 mois.

PLAN D' ACTIONS		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Orientation vers l'assistante sociale de la CARSAT ✓ Sollicitation d'aide financière auprès de la caisse de retraite complémentaire ✓ Médiation avec le bailleur
BOITE A OUTILS ALS		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prêt ALS sur 3 mois d'impayés de loyer et 2 mois à venir (reprise du travail)
Avant l'événement	Pendant l'événement	Après intervention
Les revenus <ul style="list-style-type: none"> ▪ Salaire de Monsieur : 1 800 € Le loyer <ul style="list-style-type: none"> ▪ Loyer : 433 € 	Les revenus <ul style="list-style-type: none"> ▪ Indemnités journalières : 1 386 € Le loyer <ul style="list-style-type: none"> ▪ Loyer : 433 € 	Les revenus <ul style="list-style-type: none"> ▪ Salaire de Monsieur : 1 800 € Le prêt immobilier <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prêt Action Logement : 90 € Prêt LOCALLEGE* (hors assurance) Le loyer <ul style="list-style-type: none"> ▪ Loyer : 433 € <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p style="text-align: right;">523 €</p>
Taux d'endettement : 24 % Reste à vivre : 1 367 € / mois	Taux d'endettement : 31 % Reste à vivre : 953 € / mois	Taux d'endettement : 29 % Reste à vivre : 1 277 € / mois

* Prêt de 2 165 € sur 30 mois dont 6 mois de différé de remboursement (assurance facultative) - Pas de frais de dossier et pas de pénalité en cas de remboursement par anticipation.

4 FAIRE FACE À L'ABSENCE DE LOGEMENT PROVISOIREMENT OU DURABLEMENT

Monsieur s'est retrouvé sans logement avec son enfant suite à une séparation. Il a dû quitter précipitamment son logement. Il a été hébergé pendant 3 semaines par des amis.

PLAN D' ACTIONS

- ✓ Mise à l'abri dans un 1^{er} temps
- ✓ Relogement dans le parc social
- ✓ Loca PASS
- ✓ Orientation vers la CAF

BOITE A OUTILS ALS

- ✓ Aide à l'Hébergement d'Urgence
- ✓ Aide à l'Accès au Logement
- ✓ Mandatement d'une association partenaire durant 6 mois dans le cadre d'un accompagnement spécialisé (mesure d'accompagnement social lié au logement)

Pendant l'événement

▪ Salaire de Monsieur :	1 600 €
▪ Frais Hôtel mensuellement :	1 200 €
▪ Prise en charge ALS :	700 €
▪ Reste-à-charge :	500 €

Taux d'endettement : 31%
Reste à vivre : 1 100 € / mois

Après intervention

▪ Salaire de Monsieur :	1 600 €
▪ Prime d'activité :	130 €
▪ ASF :	116 €
▪ Nouveau logement :	582 €
▪ APL :	120 €
▪ Loyer résiduel :	462 €
▪ Mensualité Loca Pass :	22,50 €

Taux d'endettement : 26%
Reste à vivre : 1 361,50 € / mois

ACTION LOGEMENT **PARLEZ-EN AVEC NOUS !**

Sur notre site internet
www.actionlogement.fr

Par téléphone auprès de notre
service client 09 70 800 800

► **PACA** : Béatrice DELIGNY

beatrice.deligny@actionlogement.fr / 06 15 78 62 24

- boîte mail dédiée aux partenaires et professionnels
accompagnementpaca.als@actionlogement.fr

